

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

- Demande de la part de la commune de Colomieu pour le passage en éclairage LEDS pour son terrain de football – avis favorable communiqué par la ligue.

Vérification initiale de gymnase pour la pratique de futsal

Néant

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA.

- Eclairage du stade municipal de Saint Etienne sur Chalaronne NNI 013510101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou décennales des installations

Néant

Rectification de classement

- Eclairage du stade municipal d'Arbent NNI 010140101 – nouveau classement au niveau E6 LEDS jusqu'au 30 septembre 2028 en remplacement d'un niveau E7 LEDS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du stade de l'Arquebuse de Pont de Vaux NNI 013050101 – classement au niveau E6 IM jusqu'au 21 octobre 2026.
- Eclairage du complexe sportif de Saint Bénigne NNI 013370101 – classement au niveau E6 IM jusqu'au 21 octobre 2026.
- Eclairage du stade Félix Jannucci de Saint Laurent sur Saône NNI 013700101 – attente de la documentation technique de la part du propriétaire de l'installation.

Installations ayant des non-conformités majeures à lever.

- Stade Henri Rigollet de Jayat – modifications effectuées par le propriétaire de l'installation – classement au niveau T5 PN jusqu'au 17 octobre 2034.

Programmations à compter sur les mois d'octobre et novembre 2024

- Eclairage du complexe sportif Fétan 1 de Trévoux NNI 0142700101
- Eclairages des stades Orindis 3 et 4 de Montréal La Cluse NNI 012650103 et NNI 012650104
- Eclairages des complexes G Goujon 1 et 3 de Balignat NNI010310101 et NNI 010310103
- Eclairage du stade Cécile et René Martin 2 NNI 014430102

- Gymnase municipal de Villars les Dombes NNI 014439901
- Gymnase municipal de Val Revermont NNI 014269901

Pour la CDTIS : JF JANNET